

CAP CHARPENTIER DE MARINE

Le titulaire du CAP charpentier de marine réalise ou répare des navires en bois et matériaux associés. Il peut, ponctuellement, fabriquer ou réparer des ouvrages ou parties d'ouvrages en utilisant des matériaux de synthèse.

Il intervient sur la coque, les ponts, les superstructures et les aménagements intérieurs en mettant en œuvre différents systèmes de construction. Son activité l'amène également à installer divers équipements techniques nécessaires à la manœuvre du navire, à la prise en compte de la sécurité et au confort à bord.

Ces activités s'exercent essentiellement à l'atelier. Le titulaire peut toutefois être amené à intervenir sur les navires sur terre plein ou sur l'eau.

Dans l'exercice de ses activités, le charpentier de marine :

- relève les caractéristiques d'un navire ;
- trace les éléments constitutifs d'un navire ;
- conduit les opérations d'usinage et de façonnage ;
- conduit les opérations de stratification de renforts ;
- conduit les opérations d'assemblage et de montage ;
- réalise les opérations d'étanchéité, de finition et de traitement.

Source : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

INFORMATIONS CLÉS :

Durée de la formation : 2 ans

Accessible après : 3ème

Nature du diplôme : Diplôme d'Etat

LES DÉBOUCHÉS

la formation CAP Charpentier de marine vous permet de postuler à des postes comme Charpentier/ère

Vous pouvez poursuivre vos études vers des formations comme BP Charpentier de marine

LES ÉTABLISSEMENTS

5 établissements sur toute la France

3 établissements en formation initiale

3 établissements en formation continue

1 établissement en formation apprentissage



metiers-foret-bois.org
s'orienter, se former, s'épanouir

© www.metiers-foret-bois.org